

<b>SAMEDI 28</b>	<b>14 h 30</b>	<b>ÉGLISE ST-GÉRARD-MAJELLA</b> Mariage Dany Gagné et Jessica Sirois (Eucharistie)	
	<b>16 h 00</b>	<b>ÉGLISE ST-GÉRARD-MAJELLA</b> Roberto Gagné et Cathy Rousseau (Eucharistie)	
	<b>19 h 00</b>	<b>ÉGLISE STE-ANNE</b> 5 <sup>ème</sup> ann de décès de Jean-Paul Chantal de son épouse et les enfants	
	<b>DIMANCHE 29</b>	<b>8 h 30</b>	<b>ÉGLISE STE-ANNE</b> 1 <sup>er</sup> ann de décès de Géraldine Falardeau des Parents et Amis
		<b>10 h 30</b>	<b>ÉGLISE ST-GÉRARD-MAJELLA</b> 1 <sup>er</sup> ann de décès de Rosalia Daigle des Parents et Amis



<b>LUNDI 30</b>	<b>19 h 00</b>	<b>ÉGLISE ST-GÉRARD-MAJELLA</b> Jeanne Darveau de Madeleine Villeneuve
<b>MARDI 31</b>	<b>8 h 30</b>	<b>ÉGLISE STE-ANNE</b> Marthe Dombroski de Bernard César et Francine Robitaille
<b>MERCREDI 01</b>	<b>19 h 00</b>	<b>ÉGLISE ST-GÉRARD-MAJELLA</b> Léandre Beaupré de Gilles Lachance
<b>JEUDI 02</b>	<b>8 h 30</b>	<b>ÉGLISE STE-ANNE</b> Pour les paroissiens(siennes) de St-Martin - Claude Lessard, ptr 9 h 00 à 21 h 00 Adoration
<b>VENDREDI 03</b>		<b>ÉGLISE ST-GÉRARD-MAJELLA</b> 18 h 00 à 19 h 00 Adoration 1 <sup>er</sup> vendredi du mois 19 h 00 <b>ÉGLISE ST-GÉRARD-MAJELLA</b> 3 <sup>ème</sup> ann de décès de Simone Ferland de Jean-Claude Tremblay

<b>SAMEDI 04</b>	<b>14 h 30</b>	<b>ÉGLISE ST-GÉRARD-MAJELLA</b> Mariage Yves Toulouse et Lucie Robitaille (Eucharistie)
	<b>19 h 00</b>	<b>ÉGLISE STE-ANNE</b> Jacqueline et Léger Vallières de leur fille Johanne et sa Famille
	<b>DIMANCHE 05</b>	<b>8 h 30</b>
<b>10 h 30</b>		<b>ÉGLISE ST-GÉRARD-MAJELLA</b> 1 <sup>er</sup> ann de décès de Raphaël Turcotte

### COMMUNIQUÉS

#### QUÉBEC 2008: GRANDE MISSION EUCHARISTIQUE

(Lettre pastorale sur le renouvellement du culte de la Sainte Eucharistie, de Monsieur le Cardinal Marc Ouellet, transmise le mercredi 6 juin 2007) (Cinquième partie d'une série de sept)

#### POUR LE RENOUVELLEMENT DU CULTE EUCHARISTIQUE (suite)

##### **Des accents majeurs depuis la réforme conciliaire**

Depuis la réforme liturgique, les fidèles ont été amenés à la participation pleine, consciente, active, intérieure et extérieure aux célébrations liturgiques (Concile oecuménique Vatican II, *Sacrosanctum Concilium*, n. 14 et 19). Ils ont également acquis "le goût savoureux et vivant de la Sainte Écriture" (Concile oecuménique Vatican II, *Sacrosanctum Concilium*, n. 24.), de même que le sens de la dimension communautaire des célébrations qui "appartiennent au Corps tout entier de l'Église" (Concile oecuménique Vatican II, *Sacrosanctum Concilium*, n. 26.). La langue vernaculaire a permis à l'ensemble des baptisés d'approfondir leur foi au Christ ressuscité présent dans le sacrement de l'Eucharistie. Nous devons nous féliciter de ces acquis qui ont favorisé le vrai culte à rendre à Dieu. Une créativité remarquable a été déployée pour susciter la participation de l'assemblée à l'action liturgique, pour proclamer adéquatement les textes de la Parole et comprendre les rites qui conduisent au mystère célébré. Au langage du corps se sont ajoutées des expressions diverses - visuelles, gestuelles, musicales - qui reflètent le souci d'adapter la liturgie aux sensibilités de notre temps.

##### **Des pratiques à ajuster**

Dans son exhortation apostolique sur l'Eucharistie, le pape Benoît XVI rappelle certains points de la célébration qui avaient été signalés auparavant dans le document disciplinaire de la Congrégation pour le culte divin et la discipline des sacrements, *Redemptionis Sacramentum*, pour corriger les abus et améliorer l'observance des normes liturgiques de l'Église. À la lumière de ces deux documents, j'invite les fidèles et tout spécialement les prêtres et les diacres à considérer avec sérieux les éléments suivants de la célébration de l'Eucharistie.

**a) le chant** qui occupe une place importante dans la liturgie, doit être de grande qualité et correspondre aux différents moments du rite et aux temps liturgiques. Élément essentiel de la participation à l'action liturgique, il ne doit pas être exécuté sans donner à l'assemblée toute la place qui lui revient. Un équilibre doit donc exister entre le rôle de la chorale et l'animation de l'assemblée.

**b) les attitudes corporelles** des fidèles et des ministres doivent également s'ajuster aux mouvements de la prière chrétienne. Il faut reprendre l'habitude, pour les personnes qui n'ont pas d'empêchement physique, de faire la genuflexion en entrant dans l'église et habituellement lorsqu'on passe devant le tabernacle, où est déposé le saint-sacrement.

**c) le silence** faisant partie intégrante de la célébration, on évitera toute précipitation d'une action liturgique à l'autre, notamment au moment de la communion, afin de favoriser la prière et l'intériorisation du mystère. Il est bon, pour les ministres ordonnés et les fidèles, de réserver un moment de silence avant le début de chaque célébration.

**d) La liturgie de la Parole** requiert une proclamation très soignée des textes de l'Écriture et d'adaptation de l'homélie aux besoins réels de l'assemblée. Il faut respecter les lectures proposées par le *Lectionnaire*, particulièrement celles des dimanches, qui sont au nombre de trois. L'importance de l'homélie ne saurait être exagérée, car de sa qualité dépend la participation intérieure des fidèles. Elle doit faire le lien entre la vie, les textes de la Parole et le mystère pascal du Christ qui est célébré. Elle peut être catéchétique et exhortative, le

Bul. No : 32

**SEMAINE DU 05 AOÛT 2007**

<b>SAMEDI 04</b>	<b>14 h 30</b>	<b>ÉGLISE ST-GÉRARD-MAJELLA</b> <b>Mariage Yves Toulouse et Lucie Robitaille (Eucharistie)</b>
	<b>19 h 00</b>	<b>ÉGLISE STE-ANNE</b> <b>Jacqueline et Léger Vallières de leur fille Johanne et sa Famille</b>
<b>DIMANCHE 05</b>	<b>8 h 30</b>	<b>ÉGLISE STE-ANNE</b> <b>Richard Paradis et Jeannine Bilodeau</b>
	<b>10 h 30</b>	<b>ÉGLISE ST-GÉRARD-MAJELLA</b> <b>1<sup>er</sup> ann de décès de Raphaël Turcotte</b>
<b>LUNDI 06</b>	<b>19 h 00</b>	<b>ÉGLISE ST-GÉRARD-MAJELLA</b> <b>Rollande Villeneuve-Lamothe de la Famille Émile Vallières</b>
<b>MARDI 07</b>	<b>8 h 30</b>	<b>ÉGLISE STE-ANNE</b> <b>30<sup>ème</sup> ann de décès Antoinette Savard de Huguette Savard</b>
<b>MERCREDI 08</b>	<b>19 h 00</b>	<b>ÉGLISE ST-GÉRARD-MAJELLA</b> <b>Eugène Girard de ses enfants</b>
<b>JEUDI 09</b>	<b>8 h 30</b>	<b>ÉGLISE STE-ANNE</b> <b>Pour les paroissiens(siennes) de St-Martin - Claude Lessard, ptr</b> <b>9 h 00 à 21 h 00 Adoration</b>
<b>VENDREDI 10</b>	<b>19 h 00</b>	<b>ÉGLISE ST-GÉRARD-MAJELLA</b> <b>Rita Duchesne de ses enfants</b>
<b>SAMEDI 11</b>	<b>19 h 00</b>	<b>ÉGLISE STE-ANNE</b> <b>Gabriel Pelletier de ses parents</b>
<b>DIMANCHE 12</b>	<b>8 h 30</b>	<b>ÉGLISE STE-ANNE</b> <b>1<sup>er</sup> ann de décès de Ludger Bilodeau des Parents et Amis</b>
	<b>10 h 30</b>	<b>ÉGLISE ST-GÉRARD-MAJELLA</b> <b>Denis Arsenault de ses enfants</b>

**COMMUNIQUÉS**

**ÉTAT DE LA QUESTION**  
**DE LA VENTE DU TERRAIN DU**  
**PRESBYTÈRE SAINTE-ANNE**

(Troisième partie d'une série de trois)

**6- Règlement interdisant l'usage d'un stationnement d'un propriétaire de lot sur un autre lot séparé par un lot ne lui appartenant pas.**

Les démarches auprès des autorités municipales ont révélé que, même si la Fabrique obtenait la propriété d'une partie du lot 2,150,370 pour l'utiliser comme stationnement, elle ne pourrait l'utiliser en raison du règlement no.VB-334-88: 3.6.4, a) "Les espaces de stationnement doivent être **localisés sur le même terrain** que l'usage desservi ou sur un terrain immédiatement contigu, à la condition que ce **terrain appartienne au même propriétaire**".

**7- Acceptation de l'offre d'Action-Habitation:** Réunis en assemblée de fabrique (assemblée no. 101, du 29 mai 2007), les membres ont pris connaissance de l'état de la question. Considérant que la propriété d'une partie du lot 2,150,370 ne permet pas à la paroisse d'utiliser le stationnement en question, considérant les délais courant sur ce dossier, considérant cependant les désavantages qu'aura à subir la Fabrique en n'étant pas propriétaire des terrains dont elle a besoin pour l'usage de l'église, il est apparu aux membres qu'il était dans l'intérêt des toutes les parties et des futurs locataires d'accepter la proposition d'Action-Habitation, soit de vendre le terrain en entier sur le lot 2,150,370 assortis cependant de certaines dispositions protégeant le plus possible le patrimoine de la paroisse, soit de clôturer la partie du terrain à l'usage de la corporation Villa Val-d'Espoir. Action-Habitation a finalement décidé d'accepter de respecter les offres d'achat signés de bonne foi par les deux parties quant au prix convenu, soit 3.42\$ du pied carré, ce qui fait vendre le terrain au prix de 160,000\$, une partie de cette somme étant déjà versé à la Fabrique (80,000\$) comme le stipulait les conditions de la dernière offre d'achat. Considérant que les conditions d'achat ont été changées depuis que la Fabrique a demandé la permission à l'Archevêque de Québec (en décembre 2005) de procéder à "l'aliénation" d'un de ses biens ecclésiastiques, une nouvelle demande (le 31 mai 2007) a été formulée aux autorités diocésaines afin de procéder à la vente, non plus d'une partie du lot 2,150,370, mais dans son entier. Il fut demandé également l'usage d'une servitude exclusive, réelle et perpétuelle pour la Fabrique. Cette autorisation fut accordée le 5 juin 2007 dernier. Une assemblée spéciale de la Fabrique, en compagnie d'un avocat-conseil, a eu lieu le 11 juin 2007 afin d'étudier la 3e version de l'offre d'achat, rédigé cette fois dans un projet de contrat de vente (la dernière offre formelle remonte au 6 juillet 2006) présentant les conditions qui ont été changées au fil des mois et qui, cette fois, reçoit le consentement de l'Assemblée de fabrique, celle-ci ayant pu consulter les autorités compétentes en cette matière. (Fin de la troisième partie)

**BAPTISÉS ET ACCUEILLIS DANS LA COMMUNAUTÉ**  
**CHRÉTIENNE** (Dimanche le 05 août 2007)

**ALEXANDRE**, fils de Pierrot Caron et Mélanie Joseph

**ARIANE**, fille de Stéphane Dorais et Nathalie Beaudry

**ALEXIS**, fils de Frédéric Angers et Lynda Giasson

**CHARLES**, fils de Philippe et Caroline Gagnon

**OLIVIER**, fils de Daniel Asselin et Michèle Boulet

